

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## Mise en œuvre d'un contrat de liquidité

**Roubaix, 18 janvier 2022** – À compter du 18 janvier 2022, OVH Groupe a confié à Rothschild Martin Maurel la mise en œuvre d'un contrat de liquidité conforme aux dispositions du cadre juridique en vigueur, en particulier du règlement (UE) n° 596 / 2014 du Parlement européen et du Conseil européen du 16 avril 2014, du Règlement délégué (UE) 2016/908 de la Commission du 26 février 2016, des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, de la décision n° 2021-01 de l'Autorité des marchés financiers du 22 juin 2021 et des textes qui y sont visés.

Ce contrat a pour objet l'animation par Rothschild Martin Maurel des actions OVH Groupe sur Euronext Paris.

Pour la mise en œuvre de ce contrat, 5 000 000 euros en numéraire ont été affectés au compte de liquidité avec un versement initial de 1 000 000 euros.

Ce contrat sera suspendu :

- dans les cas prévus à l'article 5 de la décision n° 2021-01 de l'Autorité des marchés financiers du 22 juin 2021; ou
- à la demande de OVH Groupe pour des raisons techniques (ex : le comptage des actions ayant droit de vote avant une assemblée générale ou le comptage des actions donnant droit au dividende avant détachement du coupon) pour une période définie par OVH Groupe.

Ce contrat pourra être résilié à tout moment, par OVH Groupe sans préavis, ou par Rothschild Martin Maurel avec un préavis d'un mois.

## CONTACTS

### Relations médias

**Marie Vaillaud**

Responsable communication Corporate

[media@ovhcloud.com](mailto:media@ovhcloud.com)

+ 33 (0)6 49 32 74 02

### Relations investisseurs

**Marisa Baldo**

Directrice de la communication financière

[Investor.relations@ovhcloud.com](mailto:Investor.relations@ovhcloud.com)

+ 33 (0)6 62 75 63 04